



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 09/12/2021  
Reçu en préfecture le 09/12/2021  
Affiché le  
ID : 095-219500543-20211207-47\_2021-DE

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°47

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 02/12/2021	L'an deux mille vingt et un Le sept décembre à dix-huit heures et trente minutes															
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 02/12/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. PIGEONNIER Alain, 1<sup>er</sup> Adjoint de la commune</b>															
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 10 Présents : 5 Absents représentés : 5 Votants : 10	<b>Etaients présents</b> : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR- Isabelle ROBERT - Patricia BAZOT - Olivier MAUGER  <b>Absents représentés</b> : Ludovic BAZOT (pouvoir donné à Isabelle ROBERT) – Olivier FLIGNY (pouvoir donné à Alain PIGEONNIER) - José MATIAS CARVALHO DE MOURA (pouvoir donné à Isabelle ROBERT) - Sylvain GUICHARD (pouvoir donné à Alain PIGEONNIER) - Laurent RONDEAU (pouvoir donné à Elizabeth DUFOUR)  <b>Absent</b> : néant  <b>Secrétaire de séance</b> : Madame Patricia BAZOT  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération															
<b>DÉLIBÉRATION N°47</b>  <b>OBJET :</b> <b>Décision Modificative N°2 :</b> <b>Virement de crédit du chapitre 21 au chapitre 16</b>	Monsieur Alain PIGEONNIER, 1 <sup>er</sup> Adjoint assisté de Madame Elizabeth DUFOUR, 2 <sup>e</sup> adjointe en charge des finances expose : Lors de l’élaboration du BP 2021, section investissement dépense, la somme de 280 008 euros avait été votée pour le chapitre 16 (remboursements d’emprunts). Les dépenses à ce jour sur ce chapitre se résument comme suit : <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Voté</th><th>Réalisé</th></tr></thead><tbody><tr><td>Chapitre 16 : remboursement d’emprunts</td><td>280 008</td><td>280 299.88</td></tr><tr><td>Article 1641 : emprunts en euros</td><td>20 008</td><td>20 299.88</td></tr><tr><td>Article 167 : emprunts et dettes assorties de conditions particulières</td><td>260 000</td><td>260 000</td></tr><tr><td><b>DEPASSEMENT</b></td><td></td><td><b>291.88</b></td></tr></tbody></table>		Voté	Réalisé	Chapitre 16 : remboursement d’emprunts	280 008	280 299.88	Article 1641 : emprunts en euros	20 008	20 299.88	Article 167 : emprunts et dettes assorties de conditions particulières	260 000	260 000	<b>DEPASSEMENT</b>		<b>291.88</b>
	Voté	Réalisé														
Chapitre 16 : remboursement d’emprunts	280 008	280 299.88														
Article 1641 : emprunts en euros	20 008	20 299.88														
Article 167 : emprunts et dettes assorties de conditions particulières	260 000	260 000														
<b>DEPASSEMENT</b>		<b>291.88</b>														

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)  
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Du fait du dépassement de crédit au chapitre 16, nous devons procéder à un virement de crédit afin de pouvoir solder le prêt de 260 000 euros.

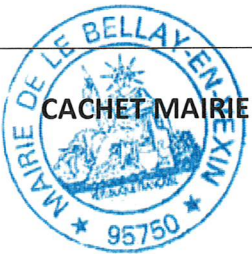
Monsieur Alain PIGEONNIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, sur avis de Mme Elizabeth DUFOUR 2<sup>e</sup> adjointe en charge des finances propose de faire un virement de crédit du chapitre 21 vers le chapitre 16 pour un montant de 500 euros.

Il convient donc de passer des écritures d'ordre pour apurer la situation, la décision modificative sera faite comme suit :

CHAPITRE	MONTANT DES CREDITS OUVERTS AVANT DM	DM	MONTANT DES CREDITS OUVERTS APRES DM
16 Remboursement d'emprunts	280 008 €	+ 500 €	280 508 €
21 immobilisations corporelles	101 733 €	- 500 €	101 233 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

**Adoption à l'unanimité** de la déclaration modificative



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 07 décembre 2021

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Par délégation du Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint

  
Alain PIGEONNIER